STE MENEHOULD

STE MENEHOULD
RUE DE LA SUCRERIE 51800 SAIN
03.26.60.72.06

Bon No: 003307461	1ere Gachée: 11:57 (1) Date: 27/10/2026 reap231026141714 Quantité: 8.00 m3 référence commande(2):	Zone: TRANSPORT TOI Véhicule: M09 SIMON SIMON SIMON
client: 412750 chantier: 275917	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI 51520 Recy Garc Pierson 06.14.28.23.84 08250 Sommerance	CONSEILS DE SECURITE:

ARRIVEE CHANTIER convenue	réelle	DECHARGEMENT debut	fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE
11:24						00:00

température:
vitesse du vent:
validité:

XI:irritant



en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures

code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
NFB253A320D	BPS		XF1	CL 0,65	S3	Dm20

ciment(type et classe)	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)
CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES		0	C25/30

appellation commerciale C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM3 320

Propriétés particulières spécifiées

SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE
M3 POMPE 28 SOUFFLET CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION MN SUP PUMI 28	SPHRE 7200	NOM: signature du client:

ajout d'ingrédients sur chantier(9): signature:
type et quantité:
demandeur:

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures aprés la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1